



DECISION N° 4

Le concurrent N° 108 s'est arrêté pour prévenir les Commissaires de la sortie de route du N° 169 dans l'ES 9.

Les commissaires Sportifs ont décidé de lui attribuer le temps suivant comme étant le plus équitable au sens de l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes :

09:01.4

A MORZINE le 5 septembre 2026 à 16 h 00

PRESIDENT :

MEMBRES

Ivan PRISTCHEPA

Jean-Claude CRESP

Alain ROSSI